

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 08 mars 2023

--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSEPrésidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

## Convocation :

Date d'envoi : jeudi 02 mars 2023  
Date d'affichage : jeudi 02 mars 2023

## Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 MARS 2023  
Affichée en mairie le : 16 MARS 2023  
Notification(s) éventuelle(s) le :OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE  
TRANSFERT DE GESTION D'UNE  
DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC  
MARITIME

## NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	29	32	3	3

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière  
Délibération N° : DCM20230308\_08Rapporteur : Monsieur BERETTONI  
Secrétaire de séance : Madame DEY

Le mercredi 08 mars 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

## Étaient présents :

Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Thomas BERETTONI, Madame Brigitte LIZEE JUAN, Madame Danielle HEBERT, Monsieur Gilles ALLARI, Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Mary-Claude BAUZIT, Monsieur Marcel VAÏANI, Madame Marie-Paule GALEA, Monsieur Eric BONFILS, Madame Andrée NAVARRO-GUILLOT, Monsieur Bernard GIRARDOT, Madame Juliette BARALE, Monsieur Jean-Pierre PAUSELLI, Monsieur Michel ELBAZ, Madame Pierrette CHARLIER, Madame Florence ESPANOL, Monsieur Christian RADIGALES, Madame Vanessa GUERRIER BUISINE, Monsieur Yoann SUAU, Monsieur Ludovic GALLUCCIO, Madame Laurie MORETTO ALLEGRET, Madame Alexandra DEY, Madame Priscilla HALIOUA, Monsieur Raphaël PALAYER, Madame Marie-France CORVEST, Monsieur Marc ORSATTI, Madame Astrid RAMELLA-VICENTE, Madame Sandrine BELOT

## Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Madame BAUZIT  
Madame NESONSON à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur DOMINICI à Monsieur PAUSELLI

## Absent(s) :

Monsieur VILLARDRY, Monsieur MOSCHETTI, Monsieur ESPINOSA

Mes chers collègues,

OBJET : **DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE DÉPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les personnes publiques peuvent opérer, entre elles, un transfert de gestion des immeubles dépendant de leur domaine public pour permettre à la personne publique bénéficiaire de gérer ces immeubles en fonction de leur affectation.

Cette procédure n'entraîne pas de transfert de propriété de l'immeuble au bénéfice de celle à laquelle la gestion de l'immeuble est temporairement transférée.

Je vous rappelle que par procès-verbal du 25 mai 2012, l'État a transféré à la Commune la gestion d'une parcelle de terrain de 4 915m<sup>2</sup> située sur le domaine public maritime, tel que figuré au plan annexé à la présente, à usage exclusif d'activités nautiques. Ce transfert a été opéré pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est ici précisé que pendant toute la durée du transfert de gestion et afin de maintenir une activité non commerciale directement liée à la mer, cette zone, idéale pour la pratique d'activités nautiques, a été mise à disposition de l'association du Club Var Mer.

En effet, cette zone n'est pas utilisée pour la pratique de la baignade mais uniquement pour le remisage des bateaux. En raison de cet élément et plus particulièrement de la configuration actuelle du site, il avait été jugé opportun d'exclure cette zone du périmètre de la concession de plages tout en garantissant par le transfert sollicité, le maintien de l'exploitation du site.

Le transfert de gestion de ce périmètre prenant fin le 31 décembre 2023, il convient donc d'en solliciter son renouvellement auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « Finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 27 février 2023.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'État, le renouvellement du transfert de gestion de la dépendance domaniale située à l'intérieur de la digue au droit de l'embouchure du Var, d'une superficie de 4 915 m<sup>2</sup> au profit de la commune conformément au plan annexé à la présente.

**DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'État, le renouvellement du transfert de gestion de la dépendance domaniale située à l'intérieur de la digue au droit de l'embouchure du Var, d'une superficie de 4 915 m<sup>2</sup> au profit de la commune conformément au plan annexé à la présente.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE DEPENDANCE DU  
DOMAINE PUBLIC MARITIME

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

